

Le dossier d'apprentissage et d'évaluation

Le dossier d'apprentissage et d'évaluation (DAÉ) sert à compiler les différentes preuves d'apprentissage des élèves. Pour ce faire, vous pouvez utiliser une copie par élève (format papier ou électronique). Les traces conservées dans le DAÉ vous permettront plus facilement de porter un jugement sur le développement des compétences à chacune des étapes ainsi qu'à la fin de l'année scolaire.

Nous vous rappelons l'importance de varier les types de traces recueillies en mathématique (situations problèmes, situations d'application, tests de connaissances, causeries, math en 3 temps, petits problèmes...) et de tenir compte de la triangulation des traces afin de varier la manière dont ces traces sont recueillies (production, conversation, observation).

Au quotidien, il est souhaitable de corriger les situations-problèmes et les situations d'application à l'aide des grilles descriptives des compétences. La correction par critère est souhaitée afin d'établir un portrait juste du développement de la compétence des élèves. Pour noter, il est possible de mettre, une cote (A, B, C...), une note ou même une couleur (rouge, jaune, vert) qui viendra indiquer le niveau de l'élève dans la tâche à l'aide d'une grille d'observation ou d'une grille d'évaluation. Avec les élèves plus vieux, il est aussi possible d'utiliser des grilles d'auto-évaluation.

Afin de vous aider à porter un jugement sur les compétences des élèves et de mettre la note au bulletin, il est souhaitable de consulter plusieurs outils afin de forger notre jugement sur l'élève. Pour ce faire, il est possible d'utiliser les échelles de niveau de compétences et les attentes de fin de cycle dans le programme de formation de l'école québécoise. Pour les écoles qui en possèdent un, les enseignants peuvent alors faire correspondre leur jugement au barème de leur école.